



RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Le 15 mars 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

PROCÉDURE DE DÉSIGNATION D'UNE VICE-RECTRICE, D'UN VICE-RECTEUR À LA VIE ACADÉMIQUE (2024-2029)

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU l'article 18 du Règlement n° 3 de l'UQAM sur les procédures de désignation;
- ATTENDU les appels à candidatures pour le Vice-rectorat à la vie académique (VRVA) envoyés les 10 et 22 janvier 2024 par la secrétaire générale de l'UQAM;
- ATTENDU le calendrier relatif à la procédure de désignation d'une personne au Vice-rectorat à la vie académique de l'UQAM daté du 30 janvier 2024;
- ATTENDU le calendrier officiel selon lequel la fin du dépôt de candidatures était fixée au 5 février 2024 et les entrevues des personnes candidates par le comité de sélection se terminaient le 22 février 2024;
- ATTENDU que les candidatures retenues par le comité de sélection en vertu du Règlement n° 3 devaient être rendues publiques le 12 mars 2024 à 9 h;
- ATTENDU la décision du Conseil d'administration, en date du 15 mars 2024, de poursuivre la procédure de nomination d'une personne au Vice-rectorat à la vie académique conformément à l'article 18.5.6.1 du Règlement n° 3, qui permet de soumettre une seule candidature à la consultation;
- ATTENDU la nécessaire transparence dans les procédures de désignation en vertu du Règlement n° 3 de l'UQAM;
- ATTENDU la volonté du corps professoral de pouvoir discuter ouvertement avec la personne candidate compte tenu de l'importance stratégique du poste de VRVA pour le dynamisme académique de l'UQAM et pour la communauté universitaire dans son ensemble;
- ATTENDU les discussions en séances;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DÉPLORE le fait que la communauté n'ait pas été informée le 12 mars des raisons du retard dans l'annonce des candidatures retenues pour la consultation concernant la désignation de la personne responsable du Vice-rectorat à la vie académique (VRVA);
- DEMANDE que le calendrier de la procédure de désignation de la personne responsable du VRVA soit ajusté pour prendre en considération les retards dans l'annonce des candidatures à la communauté, et qu'en particulier le début de la période de consultation initialement prévu pour le 21 mars soit retardé en conséquence;
- DEMANDE que le Conseil d'administration se penche sur la possibilité de réviser la procédure prévue à l'article 18.4.1 du Règlement n° 3 de l'UQAM pour inclure le Comité exécutif du SPUQ à la liste des personnes consultées;
- DEMANDE que le Conseil d'administration se penche sur la possibilité d'amender l'article 18.5.6.1 du Règlement n° 3 de l'UQAM pour y inclure le dévoilement à la communauté universitaire du nombre de candidatures reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca